

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2024

EXONÉRER DE L'IMPÔT SUR LE REVENU LES MÉDECINS ET INFIRMIÈRES EN CUMUL
EMPLOI-RETRAITE - (N° 263)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression.